



Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 23
Nombre de présents : 23

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le 03/12/2025

Berger Levaault

ID : 060-216006619-20251201-2025_71-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE PREMIER DÉCEMBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 Novembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Nadine FRANCON, *Adjoints au Maire*

Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Philippe BENY, Laurent LENAIN, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Sophie GAIME, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, *Conseillers Municipaux*

Absent excusé : Alexis CHAMEREAU

Absentes : Graziella ÉBELY - Vanessa MIERMON

Secrétaire de séance : Laurence DURA

Formant la majorité des membres en exercice.

RESSOURCES HUMAINES

2025-71 Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la création et la suppression de poste dans l'année 2025,

- Création de trois emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise - catégorie C (délibération 2024-76)
- Création d'un emploi permanent à temps non-complet d'agent de maîtrise - catégorie C (délibération 2024-76)
- Création de deux emplois permanents d'adjoint technique à temps non-complet - catégorie C (délibération 2024-77)
- Création d'un emploi permanent à temps complet de Gardien-Brigadier- catégorie C (délibération 2025-09)
- Création d'un emploi permanent à temps non-complet d'adjoint technique - catégorie C (délibération 2025-35)
- Création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe (délibération 2025-45)

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 25 novembre 2025 pour :

- Suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe - catégorie C (délibération 2024-76)

- Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe - catégorie C (délibération 2024-76)
- Suppression d'un emploi permanent à temps non-complet d'adjoint technique principal de 1ère classe - catégorie C (délibération 2024-76)
- Suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe - catégorie C (délibération 2025-45)
- Suppression d'un emploi permanent à temps non- complet d'adjoint technique
- Suppression d'un emploi permanent à temps non- complet d'adjoint du patrimoine
- Suppression d'un emploi permanent à temps non- complet d'adjoint technique
- Suppression d'un emploi permanent à temps non-complet d'adjoint technique principal de 2ème classe
- Suppression d'un emploi permanent à temps non- complet d'adjoint technique
- Suppression d'un emploi permanent à temps complet de chef de service de Police Municipale principale de 2^{ème} classe
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le tableau des effectifs des emplois permanents ci-dessous pour l'année 2025

Grades ou emploi	Cat	Postes au 01/12/2024	Création/ suppression 2024	Postes au 01/12/2025	Postes pourvus 01/12/2025
FILIERE ADMINISTRATIVE		12	0	12	12
Attaché	A	1	0	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	1
Rédacteur	B	1	0	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	0	2	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps non-complet	C	1	0	1	1
Adjoint administratif temps complet	C	3	0	3	3
Adjoint administratif temps non complet	C	2	0	2	1 cdi + 1 cdd
FILIERE TECHNIQUE		43	+8/-8	43	41
Ingénieur	A	1	0	1	1
Technicien	B	1	0	1	1
Agent de maîtrise principal	C	3	0	3	2
Agent de maîtrise	C	2	+3	5	5
Agent de maîtrise à temps non-complet	C	0	+1	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	C	5	-3	2	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non- complet	C	2	-1	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	C	8	-2/+2	8	8
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps non-complet	C	1	-1	0	0
Adjoint technique à temps complet	C	5	-1	4	4
Adjoint technique à temps non complet	C	17	+3/-3	17	3 (4cdi, 9cdd)
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	1	1
Agent spéc écol mater 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	1
FILIERE CULTURELLE		4	-1	3	3
Agent du patrimoine ppl 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	1
Agent du patrimoine ppl 1 ^{ère} classe à temps non- complet	C	1	0	1	1
Agent du patrimoine à temps non-complet	C	2	-1	1	1
FILIERE POLICE		2	-1/+1	2	2
Chef de service PM principal de 2 ^{ème} classe	B	1	-1	0	0
Brigadier	C	1	+1	2	2

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 2 décembre 2025

Le Maire,

Philippe KELLNER

